



RÈGLEMENTS DU CONCOURS DE VIDÉOS « RÉALISES-TU ? »

Le concours est organisé par la Fondation Monique-Fitz-Back, en collaboration avec le groupe Bleu Jeans Bleu. Il vise à conscientiser et mobiliser la jeunesse du Québec autour de la question de la mobilité durable. Grâce à ce concours, ainsi qu'à la campagne de mobilisation qui est déployée en parallèle au concours, nous misons sur le potentiel créatif des jeunes pour penser autrement, envisager et promouvoir des modes de déplacement durables et alternatifs à l'auto solo. Nous encourageons les jeunes à passer à l'action.

ADMISSIBILITÉ :

Le concours s'adresse aux étudiants et aux étudiantes de 16 ans et plus, notamment à tout étudiant ou étudiante ou groupe de personnes inscrites dans un établissement collégial, de formation continue ou universitaire dans un programme de cinéma, d'animation, de design, de multimédia, de synthèse d'images, d'arts visuels ou de toute autre appellation semblable.

Les vidéos peuvent être soumises par une personne seule ou par une équipe. Elles peuvent avoir été réalisées dans le cadre d'un projet scolaire, dans un cadre parascolaire ou à titre personnel.

Si la personne participante au concours est mineure, la signature du père, de la mère ou du tuteur légal est obligatoire pour officialiser cette participation.

Ne sont pas admissibles à participer au concours :

- Toute personne ou équipe à l'emploi d'une agence professionnelle de communication, de publicité ou de production cinématographique ou d'animation.
- Les membres de l'équipe de la Fondation Monique-Fitz-Back, du groupe Bleu Jeans Bleu, de l'agence de publicité et de promotion impliquée dans le projet, les membres du jury de sélection, ainsi que les membres de leur famille immédiate.

PÉRIODE D'INSCRIPTION :

Les personnes participantes au concours peuvent soumettre leur vidéo à partir du 1^{er} septembre 2019. La date limite pour soumettre une vidéo est le **20 décembre 2019, à 23h59**.

Toutes les vidéos répondant aux critères de participation seront diffusées sur la chaîne Youtube, sur le site Web du concours www.realises-tu.com et sur les réseaux sociaux de la Fondation Monique-Fitz-Back, et ce, dès approbation.



CONDITIONS GÉNÉRALES :

Pour participer au concours, les personnes doivent téléverser leur vidéo et cocher le bouton « J'ai lu et j'accepte les règlements et la licence d'utilisation » dans la section « Participer » du site Realises-tu.com. Les vidéos et les fichiers joints doivent respecter ces critères :

- La vidéo doit répondre aux objectifs de la mobilité durable, soit de valoriser les alternatives à l'auto solo, en priorisant les modes actifs, puis collectifs pour les déplacements.
- Le langage écrit ou verbal utilisé, s'il y a lieu, doit être respectueux.
- La vidéo doit avoir une durée maximale de deux minutes trente secondes. Cela inclut la durée de la chanson « Sièges en cuir » d'une minute vingt-trois secondes, ainsi qu'un panneau de fermeture d'une durée minimale de cinq secondes. Une vidéo d'une durée de moins d'une minute vingt-trois secondes demeure éligible au concours.
- La vidéo doit être envoyée sous format HD 1920 X 1080.
- La personne participante au concours doit être l'auteur des images utilisées pour réaliser le vidéoclip ou en faire l'achat sur un site reconnu qui rend accessible des images libres de droits.
- La personne participante au concours ne doit pas violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, et l'utilisation d'images provenant d'autres supports vidéo avec droits d'auteurs non autorisés est interdite.
- Les personnes participantes au concours acceptent de libérer tous les droits de diffusion de leur vidéo, et ce, sans rémunération ou toute autre forme de rétribution, et acceptent que leur prénom, nom et municipalité soient publiés.
- En s'inscrivant, les personnes participantes acceptent de respecter les règlements officiels du concours. Toute décision des organisateurs et organisatrices à l'égard de tout aspect de ce concours, incluant, sans s'y limiter, l'admissibilité et/ou la disqualification des participations, sera finale et sans appel.
- La Fondation Monique-Fitz-Back, le groupe Bleu Jeans Bleu, les membres du jury et leurs partenaires se réservent le droit de refuser une vidéo dont le contenu est considéré inapproprié ou portant préjudice à l'image de la Fondation Monique-Fitz-Back, du groupe Bleu Jeans Bleu ou de leurs partenaires.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Un comité jugera chacune des vidéos selon ces critères :

- Clarté et force de persuasion du message.
- Respect du dossier de création
- Originalité du concept.
- Professionnalisme et esthétisme.
- Crédibilité (toute donnée utilisée pour illustrer un propos, s'il y a lieu, doit provenir d'une source fiable).

Le nombre de votes et de vues des vidéos pourrait influencer le jury.

PRIX :

La vidéo gagnante sera annoncée le 31 mars 2020. L'auteur, l'auteurice ou le groupe auteur de celle-ci se méritera la bourse de 3 000\$ de la Fondation Monique-Fitz-Back et la vidéo pourrait* devenir le clip de la chanson « Sièges en cuir » du groupe Bleu Jeans Bleu**. Elle bénéficierait ainsi d'une grande visibilité.

Le jury de sélection pourra accorder jusqu'à quatre bourses additionnelles de 500 \$, avec la mention « talent inspirant », pour reconnaître la créativité de certains auteurs ou auteurices.

Les vidéos soumises au concours serviront à la vaste campagne de mobilisation jeunesse sur la mobilité durable « Réalises-tu? »

Certaines des vidéos soumises pourraient être projetées dans des festivals de films (en négociation).

**Si votre vidéo est sélectionnée, il est possible que l'équipe de production propose des modifications avant la diffusion officielle. D'aucune manière, le groupe Bleu Jeans Bleu n'est engagé à retenir l'une ou l'autre des vidéos soumises au concours.*

***Bleu Jeans Bleu sera propriétaire de l'œuvre produite. Tous les crédits artistiques à l'auteur ou l'auteurice de l'œuvre, ou au groupe auteur seront néanmoins mentionnés à la fin du vidéoclip. Le groupe Bleu Jeans Bleu et son équipe pourront utiliser le vidéoclip sans restriction d'utilisation. Les participants et participantes au concours pourront diffuser leur création à des fins de promotion (demo reel, portfolio, etc.) ou sur leurs réseaux sociaux.*

